

Le septième comité de pilotage du site Natura 2000 « Le Saison » s'est tenu le 04 février 2021 de 10h00 à 12h00 à Autevielle-Saint-Martin-Bideren, sous la présidence de Bernard LOUGAROT, président du Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron et de Mauléon (SIGOM). Cette séance avait pour objet de présenter le bilan d'activités de l'animation 2020 et le programme prévisionnel pour 2021.

**Etaient présents :**

**Isabelle ANTIER** – Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

**Patrick BALESTA** – Maire d'Autevielle-Saint-Martin-Bideren ; Vice-Président du SIGOM

**Christine ETCHEGOYHEN** – France Hydroélectricité – FMS - EHC

**Jean-Dominique IRIART** – Maire de Larrau

**Gilbert LARROUDE** – Maire de Saint-Gladie-Arrive-Munein

**Bernard LOUGAROT** – Maire de Gotein-Libarrenx ; Président du SIGOM ; Président du COPIL Natura 2000 Saison

**Françoise LOUIS** – Maire d'Espiate ; Présidente du SAEP du Pays de Soule

**Claude RECALT** – Maire d'Etchebar

**Germain SALLENAVE** – Maire de Tabaille-Usquain

**Mikel CHERBERO** – Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB)

**Carine DEBRAY** - Stagiaire SIGOM

**Clémence HAMEL** – DDTM 64

**Chantal HATE** – DDTM 64

**Sarah HUTTER** – SIGOM

**Sophie LAMACHERE** – Société Hydroélectrique du Midi (SHEM)

**Mickaël MAITIA** – CRPF Aquitaine

**Sylvain MAUDOU** – Fédération de pêche 64

**Grégory MINVIELLE** – SIGOM (animateur du site)

**Christian MUSCARDITZ** – Office français de la biodiversité (OFB)

**Mikel SAINTE-MARIE** – Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG)

**Bernard LOUGAROT**, Président du COPIL du site Natura 2000 Le Saison, accueille les participants. Il présente rapidement la genèse du projet sur le territoire.

Il met également en avant le fait que 2020 a été une année très particulière compte tenu des conditions sanitaires et de l'absence de financement pour conduire de nouvelles MAEC sur le territoire, pourtant un outil fort de N2000.

**Grégory MINVIELLE**, chargé de l'animation du site N2000, présente ensuite, après un rappel des enjeux du site et du DOCOB, le bilan de l'animation 2020 puis les perspectives de l'animation 2021.

Le DOCOB est le plan de gestion du site qui vise à préserver les milieux naturels remarquables du Saison et de ses affluents, tout en intégrant les activités économiques, sociales et culturelles du territoire. Après deux ans de travaux d'expertise et de concertation, le DOCOB du Saison est approuvé en Mai 2017. Depuis cette date, le SIGOM assure l'animation du site en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés.

## 1) Rappel des objectifs :

8 objectifs de conservations identifiés :

1. Maintien des populations de Desman
2. Maintien des habitats d'intérêt communautaire sur le Saison montagnard
3. Restauration du système en tresses sur le Saison médian
4. Amélioration de la continuité écologique des espèces
5. Augmentation des surfaces de prairies de fauche, mégaphorbiaies et ripisylve
6. Restauration de la fonctionnalité des frayères à l'aval de Mauléon
7. Identification de la responsabilité du site N2000 du Saison pour l'Agrion de mercure, le Cuivré des marais et le Damier de la succise
8. Maintien des populations d'écrevisses à pattes blanches

## Échanges :

**Bernard LOUGAROT** (SIGOM) s'interroge sur les causes des fluctuations de remontées de saumons atlantiques présentées sur l'ouvrage de Charritte de Bas.

**Grégory MINVIELLE** (SIGOM, animateur du DOCOB) répond que les causes sont diverses. Les principaux facteurs à l'échelle du site étant le nombre de géniteurs remontés les années précédentes, leurs caractéristiques (1HM ou PHM), le succès de la reproduction, ... Des facteurs tels que des problèmes d'étiages ou crues sévères lors des années de reproduction ont également une influence importante.

**Christine ETHEGOYHEN** (France Hydroélectricité – FMS – EHC) ajoute que des facteurs externes au site peuvent influencer sur les remontées, comme de la prédation, ...

**Patrick BALESTA** (Maire d'Autevielle-Saint-Martin-Bideren ; Vice-Président du SIGOM) complète en indiquant que les prélèvements par la pêche professionnelle sont également un facteur à retenir.

**Jean-Dominique IRIART** (Maire de Larrau) demande quels sont les pressions principales liées à l'action humaine sur le site.

**MM. BALESTA et MINVIELLE** lui répondent que ce sont principalement des facteurs de pollution et notamment le colmatage des frayères.

**Sylvain MAUDOU** (fédération de pêche 64) explique que le colmatage a une origine organique ou minérale. L'origine organique est souvent liée aux problématiques des rejets d'assainissement tandis que les apports minéraux proviennent en majorité de l'érosion des sols (lié au drainage et à l'érosion de surface des terres agricoles).

**Jean-Dominique IRIART** demande pourquoi le maintien des HIC est « uniquement » identifié sur le Saison Montagnard.

**Sylvain MAUDOU** indique que les habitats n'ont pas tous la même fonction et donc les enjeux sont différents ainsi que les actions. Toutefois on peut retrouver des actions transversales.

**Grégory MINVIELLE** explique que les HIC sur la partie médiane et aval du Saison sont également pris en compte dans les différents objectifs même si les dénominations sont moins explicites. Ainsi par exemple le maintien du fonctionnement en tresses est primordial pour conserver les HIC sur le Saison médian. Toutefois comme présenté dans le diagnostic écologique, les enjeux des HIC sont plus ou moins forts, ce qui détermine des priorités d'intervention.

**Jean-Dominique IRIART** s'interroge sur la notion d'IC et sur la manière dont elle est déterminée (évaluée).

**Clémence HAMEL** (DDTM 64) répond qu'elle est issue et précisée dans les directives européennes « habitats faune flore de 1992 ».

**Mikael MAITIA** (CRPF) interroge sur la nature des différents contrats forestiers souscriptibles.

**Grégory MINVIELLE** lui indique que la liste détaillée lui sera communiquée à l'issue de la réunion.

## 2) Bilan Animation 2020 :

### Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

---

En 2020 le SIGOM a répondu à l'appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine concernant le dépôt d'un PAEC (projet agro environnemental et climatique).

Ce dispositif, piloté par le SIGOM, en co-animation avec la Chambre d'agriculture 64 sur l'ensemble du territoire et EHLG sur la partie basque, proposait pour la 3ème année consécutive aux agriculteurs éligibles cinq MAEC (mesures agro environnementales et climatiques) sur le site du Saison :

- Conversion des grandes cultures en prairies (304 €/ha)
- Entretien de la ripisylve (1,01 €/ml)
- Prairies : retard de fauche et absence de fertilisation (198,33 €/ha)
- Prairies remarquables (66,01 €/ha)
- Entretien des prairies inondées (37,72€/ha)

Pour rappel, le périmètre du PAEC englobe la totalité de la surface de tous les îlots PAC compris entièrement ou pour partie dans le périmètre N2000 ainsi que dans une bande tampon s'étirant jusqu'à 100 mètres au-delà du périmètre Natura 2000.

Dans l'attente de la réponse de la Région Nouvelle Aquitaine concernant la validation de cet appel à projets, le SIGOM, compte tenu des délais restreints, a engagé la phase de communication et rencontré plusieurs agriculteurs afin de réaliser des pré diagnostics.

Malheureusement, très tardivement début Avril, le SIGOM a reçu une réponse négative indiquant qu'aucune nouvelle mesure ne pourrait être financée en 2020. Cette décision a été justifiée par un programme transitoire de la PAC qui avait nettement revue à la baisse les financements disponibles pour 2020. Malgré la mobilisation des élus, les choix financiers n'ont pas pu être réorientés, et la possibilité de souscrire de nouvelles mesures n'a pas été retenue, stoppant ainsi la dynamique enclenchée les années précédentes.

#### Rappel des chiffres clés des 2 premières années (2018 et 2019) :

- Plus de **100** agriculteurs rencontrés
- **76** agriculteurs différents ayant contractualisés une ou plusieurs mesures
- **205 ha** de grandes cultures converties en prairies
- **37 km** de ripisylves engagées en entretien
- **370 ha** de prairies fleuries valorisées
- **84 ha** de prairies engagées en retard de fauche et sans fertilisation
- **25 ha** d'entretien de prairies inondées
- **710 000 €** attribués sur le territoire du Saison

## Échanges :

**Mickaël MAITIA** interroge sur l'analyse de la présence des peupleraies en bord de cours d'eau. Il indique que les peupleraies sont souvent associées à l'habitat des mégaphorbiaies.

**Grégory MINVIELLE** explique que les peupliers (souvent des hybrides sur le Saison) ne sont pas adaptés à la ripisylve. Leur système racinaire est peu performant et leur grande taille en fait des arbres qui ne maintiennent pas bien les berges. Ils chutent facilement entraînant des érosions de berges et la formation d'embâcles. Les espèces autochtones mieux adaptées aux berges sont notamment les saules, aulnes, frênes, ...

**Christian MUSCARDITZ (OFB)** indique que les plantations de peupliers ont tendance à assécher les zones humides.

**Jean-Dominique IRIART** questionne sur la MAEC « Prairies : retard de fauche et absence de fertilisation ». Il s'interroge sur la possibilité d'un apport organique.

**Grégory MINVIELLE** indique que la MAEC ne permet ni fertilisation organique, ni minérale. Le SIGOM n'a pas la possibilité de modifier le cahier des charges. Il rajoute qu'une MAEC ciblant un apport organique avec une limitation pourrait être un outil très intéressant mais n'existe pas aujourd'hui. Des mesures de ce type ont existé il y a quelques années mais ne sont plus proposées aujourd'hui. Il ajoute que le SIGOM, avec ses partenaires du PAEC (CA64 et EHLG), s'efforcent de faire remonter régulièrement à la région des propositions d'amélioration des mesures.

**Jean-Dominique IRIART** fait également part de la présence de prairies emportées par les crues sur sa commune (notamment après l'épisode d'octobre 2012)

### La mise en défens du ruisseau le Salles et aménagement d'abreuvoirs

Autre action mise en place dans le cadre du DOCOB, en partenariat avec la Fédération de pêche 64, la commune de Berrogain-Laruns et l'AAPPMA du Pays de Soule : la mise en défens du ruisseau le Salles et l'aménagement d'abreuvoirs. L'enjeu est d'améliorer la qualité de l'eau du ruisseau du Salles impacté par de nombreux points de piétinement de berge. L'espèce d'intérêt communautaire visée est l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) qui a en effet été identifiée sur le site.

Il s'agit d'une opération pilote au montage financier relativement complexe, soutenue par la Mairie de Berrogain Laruns, l'Aappma du Pays du pays de Soule, l'Aappma du Gave d'Oloron, la fédération de pêche 64 (via la FNPF) et le SIGOM (par le biais du programme d'entretien des cours d'eau financé à 60% par l'AEAG et 20% par la Région).

Les travaux ont débuté en 2018 et se sont poursuivis encore en 2020 malgré les difficultés liées aux conditions sanitaires. 22 points impactant ont été traités à ce jour. Les principaux aménagements ont consisté à la mise en place de 17 abreuvoirs (descentes d'abreuvement aménagées, bac gravitaire, pompe à museau), la mise en défens de 2,5 km de berges, la création de 3 passerelles, de 2 passages d'engins ainsi que l'entretien de la végétation et la restauration des écoulements.

Un budget de 53 853 € a été nécessaire pour ces travaux (Mairie de Berrogain-Laruns : 9 457 €, AAPPMA du pays de Soule : 8 084 €, Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron et de Mauléon : 8 940 €, Fédération de pêche via le programme Source (Ingénierie + main d'œuvre) = 27 420 €).

En 2018, des inventaires sur le ruisseau de Gotein ont mis en évidence la présence d'écrevisses du Pacifique (*pacifastacus leniusculus*). Cette espèce exotique envahissante, robuste et agressive, entre en compétition directe avec les espèces autochtones. En effet, il y a encore quelques années, une astaciculture était présente sur la commune. Cette dernière est supposée être à l'origine de cette propagation. Cet élevage est aujourd'hui fermé.

Un contrat N2000 « Lutter contre la propagation de l'écrevisse du Pacifique » a été déposé au printemps 2019 et accepté en juin. Un financement Etat/Europe à 100% pour un montant total de 15 000 € a été retenu. Après consultation, la prestation a été confiée à la fédération de pêche 64.

En 2020, 4 campagnes ont pu être réalisées pour 213 écrevisses exotiques capturées et éliminées (6 campagnes de piégeages avaient été réalisées en 2019 et près de 500 individus capturés).

### Autres actions

---

Toutes les autres actions qui ont été effectuées ponctuellement au cours de cette année d'animation sont brièvement présentées :

- Accompagnement aux porteurs de projets pour prise en compte des données Natura 2000 : documents d'urbanisme des communes, travaux (ex : déplacement réseau gaz (TEREGA (ex TIGF)), ...
- Prise en compte des espèces et habitats d'intérêt communautaire dans les travaux cours d'eau,
- Communication et sensibilisation : site internet, réunions agriculteurs, présentation BTSa, ....
- Réunions et échanges avec animateurs Natura 2000 et partenaires : CAPB, CS Cize, CS Baïgorry, EHLG, CEN, CA 64, CEN, CBN, Fédération pêche 64, hydroélectriciens ...

### Autres actions portées par d'autres MO

---

- Mise en place de mesures pour la prise en compte des espèces et habitats d'intérêt communautaire dans les travaux en rivière (SIGOM, ...),
- Projet de restauration de la continuité écologique (projet sur Etchelu en cours (travaux prévus par la SHEMA avec prise en compte Desman),
- Mise en place de stations de suivi complémentaire de la qualité de l'eau sur des affluents du Saison (CAPB)
- Intervention de la Catzh64 dans le cadre des conventions « Havre de paix » pour la préservation du Desman avec 3 communes : Tardets, Ossas-Suharé et Alos-Sibas-Abense ....

### Echanges :

**Sophie LAMACHERE** (SHEMA) explique qu'un projet d'amélioration de la continuité écologique est en cours sur le barrage d'ETCHELU. Il est notamment prévu de retenir un entrefer de grille de 15 mm qui prend en compte la dévalaison du saumon atlantique et les déplacements du desman des Pyrénées.

**Jean-Dominique IRIART** fait part du souhait d'être informé. Il rajoute que l'information des communes et des habitants est essentielle pour mener au mieux les actions et obtenir une appropriation des projets engagés. Il rajoute que le Desman est une espèce déjà connue par les habitants de Larrau qui le nomment en basque « Tarta Sagüa ».

### 3) Désignation de la structure animatrice et du Président du Comité de Pilotage :

**Clémence HAMEL** explique que le code de l'environnement prévoit que les collectivités territoriales et leurs groupements désignent la structure animatrice et le président du COPIL pour une durée de 3 ans.

La dernière désignation en COPIL datant de Mai 2017 (prolongée par consultation informatique de quelques mois pour cause de COVID), il est nécessaire de procéder lors de ce COPIL à une nouvelle élection.

**Clémence HAMEL** indique que le SIGOM a fait part de son souhait de continuer l'animation du site. M. LOUGAROT, président du SIGOM présente également à nouveau sa candidature à la présidence du COPIL.

Aucune autre candidature n'a été présentée.

Le vote a lieu.

Le SIGOM est désigné structure animatrice du DOCOB du site N2000 du Saison, et son président Bernard LOUGAROT président du COPIL du site pour les 3 années à venir.



## 4) Perspectives animation 2021 :

### Poursuite MAEC

---

Le SIGOM a répondu à l'appel à projet 2021 du PAEC, avec la reconduction des 5 mêmes MAEC. Toutefois la durée des engagements qui était de 5 ans pour les campagnes précédentes est ramenée à 1 an sauf pour la mesure de « conversion de grandes cultures en prairies » qui reste sur 5 ans. La communication est prévue au cours du premier trimestre 2021 avec l'envoi d'un courrier à tous les agriculteurs éligibles, comme cela avait été fait l'an dernier. Le partenariat avec la CA 64 et EHLG est reconduit.

### Poursuite mise en défens du ruisseau le Salles et aménagement d'abreuvoirs

---

2021 devrait permettre la fin de la deuxième tranche de travaux. Les travaux comprendront essentiellement la mise en place de clôtures et l'installation de bacs et de pompes. Le terrassement et l'achat de matériel ont été réalisés en 2020.

Les dépenses ne devraient concerner que de la main d'œuvre et de l'ingénierie couverts dans le cadre du programme SOURCE.

La dernière tranche de travaux sera réalisée en 2022 et concernera moins de 10 points, pour un estimatif de 25 000€. A l'issue de cette troisième phase tout le bassin versant aura été traité et restauré.

### Contrat N2000

---

La campagne de piégeage se poursuivra en 2021 pour la troisième année consécutive.

### Etude de la sélection de l'habitat par les Desmans des Pyrénées et de la sensibilité de l'espèce aux variations de débit en tête de bassin versant du Saison

---

Le projet porté par le CEN Nouvelle Aquitaine a été retenu dans le cadre de l'AAP de la DREAL Nouvelle Aquitaine : « Suivis scientifiques en zones Natura 2000 »

L'étude vise à :

- Identifier les préférences d'habitats du Desman des Pyrénées dans le contexte des cours d'eau ouest-pyrénéens et en limite occidentale de l'aire de répartition de l'espèce.
- Définir la sensibilité de ces habitats aux conditions de débit et constituer ainsi un outil d'aide à la détermination de Débit Minimum Biologique (DMB) conformément aux attendus de l'article L214-18 du code de l'environnement.
- Apporter des recommandations utiles répondant aux objectifs du Docob du Saison concernant la préservation du Desman des Pyrénées, notamment en matière de Débit Minimal Biologique (DMB) et de conservation ou restauration d'habitats de l'espèce.

L'étude s'inscrit dans le cadre du second Plan National d'Action du Desman des Pyrénées 2021-2030, notamment de la fiche action C5 « Etude de la sélection de l'habitat par les desmans et de leur sensibilité aux perturbations diverses d'origine naturelle ou artificielle ».

Un diaporama de présentation de l'étude est annexé au compte rendu de la réunion.



## Echanges :

**Jean Dominique IRIART** souhaiterait être informé plus précisément du projet.

**Grégory MINVIELLE** indique qu'il contactera **Thierry LAPORTE** du CEN Nouvelle Aquitaine afin de lui faire part de sa demande.

### Concours prairies fleuries

---

Le site N2000 du Saison participera à nouveau cette année au concours des prairies Fleuries, co-organisé depuis 2015 par les animateurs des sites N2000 de la Montagne Basque (programme européen Leader).

Ce concours récompense la prairie la mieux gérée au niveau agro-environnemental.

Le jury est composé d'experts (agronomie, botanique, faune, apiculture, paysage).

### Projet Contrat N2000

---

L'année 2021 servira de construction d'un projet de Contrat N2000 « Restauration d'un tronçon du ruisseau de l'Arangorena ».

### Autres actions

---

Poursuite des autres actions d'animation réalisées en 2021.

## 5) Questions diverses :

**Christine ETCHEGOYHEN** fait remarquer que des étiages importants ont été relevés en 2020 et questionne si d'autres acteurs l'ont constaté.

**Bernard LOUGAROT** confirme qu'un étiage sévère a été constaté cette année sur le Saison. Des interrogations se sont d'ailleurs portées sur les limitations très tardives des prélèvements d'eau compte tenu des niveaux déjà très bas depuis plusieurs semaines.

**Bernard LOUGAROT** informe que le SIGOM a reçu un courrier de **M. Nicolas CURUTCHAGUE**, Président de l'Aappma de Basaburua (Haute-soule), qui explique qu'il ne participera plus jusqu'à nouvel ordre au COPIL du site N2000 du Saison. Il justifie son choix par une incompréhension sur le projet d'extension de la pisciculture Bidondo de Licq Atherey, qui n'a notamment pas tenu assez tenu compte de l'impact de cet aménagement sur la qualité des milieux en l'absence de dispositifs satisfaisants de traitement des effluents d'élevage (voir intervention COPIL Février 2020). **M. CURUTCHAGUE** regrettait dans son courrier que les services de l'Etat n'aient pas tenu compte des différents avis alors que le projet est au centre du site N2000 du Saison pour lequel de nombreux acteurs se mobilisent afin d'améliorer la qualité des milieux.

La séance est levée à 12 h 00.

*Le diaporama présenté en séance est consultable sur le site internet du SIGOM : <https://www.sigom.fr/>*

